

FACTEURS
SOCIOÉCONOMIQUES DE
L'ADOPTION DES PRATIQUES
AGROÉCOLOGIQUES PAR LES
AGRICULTEURS DANS UN
CONTEXTE DE RISQUES
CLIMATIQUES DANS LA
COMMUNE D'APLAHOUE, SUD-
OUEST DU BÉNIN

Submission date: 04-Sep-2025 12:06PM (UTC+0700)

Submission ID: 2690323938

File name: IJAR-53662.docx (277.5K)

Word count: 6443

Character count: 38457

by Jana Publication & Research

FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PAR LES AGRICULTEURS DANS UN CONTEXTE DE RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUE, SUD-OUEST DU BÉNIN

Résumé

Cette recherche vise à analyser les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs de la commune d'Aplahoué, située dans le sud-ouest du Bénin, dans un contexte de risques climatiques. La problématique principale de cette étude réside dans le faible taux d'adoption de l'agroécologie malgré sa reconnaissance comme solution potentielle face aux défis climatiques et socioéconomiques. L'objectif de cette recherche est d'identifier les obstacles et leviers à l'adoption de ces pratiques, notamment dans les domaines du foncier, de l'éducation et des ressources.

L'approche méthodologique repose sur une enquête de terrain menée auprès de 200 agriculteurs, à l'aide de questionnaires structurés, de focus groups et de l'observation directe. L'analyse des données a permis de mettre en évidence que 65 % des agriculteurs interrogés perçoivent la sécurité foncière comme un obstacle majeur, tandis que 55 % mentionnent l'analphabétisme et 47 % rapportent des difficultés d'accès aux ressources techniques et financières. Les résultats montrent que la mise en œuvre de l'agroécologie est fortement conditionnée par des facteurs socioéconomiques, tels que la pauvreté, la faible éducation, et les régimes fonciers instables. Cette étude suggère que pour favoriser l'adoption des pratiques agroécologiques, il est crucial d'adopter des interventions ciblées, telles que la sécurisation de l'accès à la terre, des programmes de formation adaptés, et un meilleur accès aux intrants et aux ressources financières.

Mots-clés : Agroécologie, Adoption, Risques climatiques, Foncier, Aplahoué, Bénin.

1 Introduction

L'agriculture, essentielle à la survie des populations, a été marquée par une transformation soutenue par des politiques agricoles, augmentant les rendements tout en réduisant la pénibilité du travail (Claveirole, 2016, p. 45). Cependant, cette modernisation a aussi exacerbé les défis environnementaux, incitant à la recherche de pratiques agricoles durables comme l'agroécologie, une alternative à l'agriculture conventionnelle (Wezel, Bellon, Doré, Francis, Vallod, & David, 2009, p. 27). En Afrique subsaharienne, l'agroécologie se développe principalement en réponse aux contraintes d'accès aux intrants et à la dégradation des sols (FAO, 2008, p. 117). Dans certains pays d'Afrique, les pratiques agroécologiques, telles que l'agroforesterie et la conservation des sols, ont montré leur efficacité en termes de productivité et de résilience face aux changements climatiques (Toutain, Dollé, & Ferry, 1988, p. 7).

Le Bénin, notamment la commune d'Aplahoué, présente un cas particulier où l'adoption des pratiques agroécologiques est encore limitée malgré les avantages connus en matière de sécurité alimentaire et de résilience climatique (Van Malder, 2014, p. 45). Plusieurs obstacles socioéconomiques entravent cette adoption. L'un des principaux défis réside dans l'insécurité foncière, une question cruciale pour la durabilité des pratiques agroécologiques à long terme (Barro, 2023, p. 60). Les agriculteurs d'Aplahoué, malgré une prise de conscience croissante des bénéfices, restent réticents à adopter ces pratiques en raison de contraintes liées à l'accès à la terre, à l'éducation et aux ressources financières (Dugué, 2013, p. 30). L'objectif de cette étude est de déterminer les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué, au Sud-Ouest du Bénin.

2 Matériels et méthodes

2.1 Description de la zone d'étude

La commune d'Aplahoué a une superficie de 915 km², elle est limitée au nord et au Nord-est par la commune de Djidja, au Sud par la commune de Djakotomey, à l'Est par la commune de Klouékanmè et la commune d'Abomey, à l'ouest par la République du Togo. Elle est comprise entre la latitude 6°52'59'' et 7°33'19'' Nord et la longitude 1°33'25'' et 1°50'30'' Est. Selon le découpage administratif, elle compte sept (07) arrondissements : Aplahoué, Aplahoué, Azové, Dékpo, Godohou, Kissamey et Lonkly. Ces arrondissements sont divisés en quatorze (14) quartiers de ville et cinquante-deux (52) villages. La figure 1 présente la localisation de la commune d'Aplahoué.

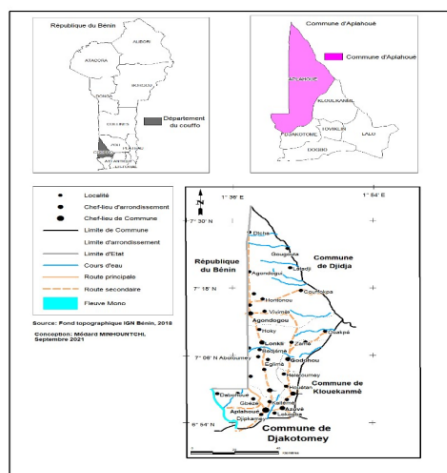


Figure 1: Situation géographique de la commune d'Aplahoué

2.2 Données utilisées

Les données utilisées dans cette étude proviennent de sources primaires et de sources secondaires. Les données primaires ont été recueillies directement sur le terrain auprès des agriculteurs de la commune d'Aplahoué. Elles regroupent les données quantitatives et qualitatives sur les types de cultures pratiquées, les superficies cultivées, les conditions économiques des agriculteurs, les pratiques agroécologiques adoptées, ainsi que les perceptions des agriculteurs sur les risques climatiques et les stratégies d'adaptation. Les types de spéculations cultivées, les superficies emblavées, les revenus moyens, et l'accès aux ressources (foncier, financements, information) sont des éléments clés pour comprendre les dynamiques agricoles dans la région.

Les données secondaires proviennent de la revue documentaire, comprenant des rapports officiels, des études académiques sur l'agroécologie, ainsi que des documents de politiques agricoles et des rapports de projets agroécologiques en cours. Ces informations ont servi à enrichir l'analyse des pratiques et des politiques agricoles locales, notamment en termes de soutien à l'agroécologie et de prise en compte des changements climatiques.

2.3 Techniques de collecte des données

Plusieurs techniques ont été utilisées dans le cadre de cette recherche.

Une revue de la littérature a été réalisée pour examiner les théories et les modèles appliqués dans des documents officiels, des rapports d'agroécologie, et des études académiques. Cette revue a fourni des données secondaires sur les politiques agricoles locales, les projets agroécologiques, et les rapports sur les impacts des changements climatiques dans la région, ce qui a permis de contextualiser les données primaires collectées sur le terrain.

Un questionnaire structuré a été administré à un échantillon de 200 agriculteurs pour obtenir des données quantitatives sur les pratiques agricoles, les obstacles à l'adoption de l'agroécologie, les mesures d'adaptation aux risques climatiques, et les conditions socio-économiques des exploitations agricoles. Le questionnaire permet de recueillir des informations sur les spéculations cultivées, la superficie des terres cultivées, le niveau d'instruction des agriculteurs, leur accès au crédit et à l'information agroécologique, ainsi que leurs revenus et conditions de travail.

Les focus groups ont été réalisés avec des groupes ciblés comprenant des techniciens agricoles, des leaders communautaires, des responsables d'ONG opérant dans le secteur agricole, ainsi que des producteurs féminins et jeunes. Ces discussions ont permis de mieux comprendre les perceptions locales sur l'agroécologie et les dynamiques sociales influençant son adoption. Elles ont aussi permis de recueillir des données qualitatives sur les stratégies de résilience face aux risques climatiques et l'impact de la sécurité foncière sur l'adoption de l'agroécologie

L'observation directe a été utilisée pour analyser les pratiques culturelles sur le terrain, identifier l'usage des intrants agroécologiques, et observer les types d'associations de cultures mises en place par les agriculteurs. Cette méthode a permis de compléter les données des questionnaires et des focus groups et d'identifier les défis pratiques rencontrés lors de l'application des techniques agroécologiques.

2.4 Méthode de traitement des données

Les données quantitatives recueillies via les questionnaires ont été traitées à l'aide du logiciel Excel, permettant de réaliser des analyses descriptives et des tests statistiques. Ces analyses ont permis d'identifier les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques agroécologiques, notamment l'accès à la terre, les revenus agricoles, et le niveau d'éducation des agriculteurs.

Les données qualitatives issues des focus groups et de l'observation directe ont été analysées à l'aide de la méthode de triangulation et de l'analyse de contenu. Cette approche a permis de croiser les informations provenant de différentes sources (questionnaires, focus groups, observation) afin de valider et enrichir les résultats obtenus. Elle a également permis d'identifier les perceptions des agriculteurs et les dynamiques communautaires concernant les risques climatiques et l'adoption de l'agroécologie.

Les résultats ont été interprétés en utilisant la théorie de l'adoption de l'innovation de Rogers (2003). Cette théorie a servi de cadre pour comprendre les facteurs influençant l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs, en tenant compte des caractéristiques de l'innovation, des attributs personnels des agriculteurs et des influences sociales qui favorisent ou freinent cette adoption.

3 Résultats

3.1. Facteurs influençant l'adoption des pratiques agroécologiques

3.1.1 Facteurs liés à la structure familiale et l'accès à la terre

Au-delà du rôle de genre, la structure familiale joue également un rôle significatif dans l'adoption des pratiques agroécologiques. Les exploitations familiales sont les plus courantes, et souvent, plusieurs membres de la famille participent à la gestion des cultures et des ressources. Cependant, le contrôle des terres, notamment dans le cas des modes d'accès à la terre comme l'héritage ou le prêt coutumier, influence directement les décisions relatives à l'adoption de pratiques agricoles durables. En effet, dans des exploitations où les terres sont héritées de génération en génération, il existe souvent une résistance au changement, car les générations plus âgées, ayant des liens traditionnels avec la terre, sont moins enclines à adopter des pratiques agroécologiques qu'elles jugent risquées ou peu rentables à court terme. Les modes d'accès à la terre dans la commune d'Aplahoué sont divers : héritage, achat, location ou don. Chaque mode d'accès à la terre a un impact différent sur la capacité des agriculteurs

3.1.2 Situation des chefs d'exploitation

Dans le secteur étudié, 90 % des chefs d'exploitation sont des hommes, une situation qui reflète des normes socioculturelles profondément ancrées. En effet, dans la majorité des communautés agricoles, l'accès à la gestion des terres et des exploitations agricoles est patrilinéaire, c'est-à-dire que les droits fonciers sont transmis principalement de père en fils. Cette situation limite l'accès des femmes à la propriété foncière, rendant leur rôle dans la gestion des exploitations secondaires. Dans de nombreuses régions, les femmes n'héritent pas directement des terres de leurs parents, mais peuvent recevoir des droits d'usage ou de gestion à titre temporaire ou à travers leurs conjoints. Par conséquent, l'accès des femmes à la terre est restreint, ce qui impacte leur capacité à mettre en œuvre des pratiques agricoles à long terme comme l'agroécologie.

L'absence de droits fonciers directs pour les femmes influence leur autonomisation économique et leur prise de décision agricole, éléments essentiels pour l'adoption des pratiques agroécologiques. Les femmes sont souvent considérées comme partenaires agricoles plutôt que comme chefs d'exploitation, et elles peuvent rencontrer des résistances lorsqu'elles essaient de s'engager dans des pratiques agricoles nécessitant des investissements de long terme, tels que l'agroforesterie ou la conservation des sols. Cette inégalité de genre dans la gestion foncière constitue un frein à l'adoption des pratiques agroécologiques, car les pratiques durables demandent une sécurité foncière à long terme, ce qui n'est pas toujours garanti pour les femmes.

Une autre dimension importante de cette situation réside dans la dynamique de pouvoir au sein des exploitations agricoles. Bien que les hommes détiennent la majorité des terres et des responsabilités liées à leur gestion, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'exécution des tâches agricoles quotidiennes, notamment dans les cultures vivrières, la gestion des récoltes et la gestion des ressources en eau. Toutefois, leur influence dans les décisions stratégiques reste limitée, ce qui

freine ¹ la mise en place de pratiques agroécologiques nécessitant des changements à long terme dans l'organisation de l'exploitation.

3.1 Facteurs liés au foncier

La sécurité foncière est identifiée comme l'un ¹ des obstacles majeurs à l'adoption des pratiques agroécologiques. En effet, 65 % des agriculteurs interrogés mentionnent que l'insécurité foncière, due à l'absence de titres fonciers clairs ou à la gestion coutumière des terres, constitue un frein important à l'investissement à long terme ² nécessaire pour l'adoption de pratiques telles que l'agroforesterie et la conservation des sols. Les modes d'accès à la terre ⁵⁶ (héritage, location, don) sont également des facteurs clés influençant la décision des agriculteurs de s'engager dans des pratiques agroécologiques.

⁴ 3.1.1 Mode d'accès à la terre

Le mode d'accès à la terre agricole est un élément fondamental pour comprendre les dynamiques de gestion des exploitations agricoles dans la commune d'Aplahoué. En effet, les modes d'accès à la terre ⁹ sont variés et influencent considérablement la capacité des exploitants à adopter des pratiques agricoles durables, telles que l'agroécologie. Les principaux modes d'accès identifiés dans cette étude sont l'héritage, l'achat, le don et le prêt (Tableau xx). Chaque mode présente des caractéristiques spécifiques qui affectent la sécurité foncière et la gestion des exploitations agricoles.

⁴ **Tableau I :** Mode d'accès à la terre servant à l'agriculture

Mode d'accès	Héritage (%)	Don (%)	Prêt (%)	Achat (%)
Commune	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aplahoué	57,1	17,1	5,2	8
	10	2,2	0,3	0,1

Source : Enquête de terrain, Juillet 2025

Les données montrent que ⁶ l'héritage est le mode d'accès à la terre dominant, surtout parmi les populations autochtones, et il constitue un facteur déterminant de la gestion foncière dans la commune. Cependant, le système patrilinéaire de transmission des terres limite l'implication des femmes dans la gestion et l'adoption des pratiques agricoles durables, telles que l'agroécologie. L'achat et le prêt sont principalement pratiqués par les colons agricoles, mais ces modes d'accès sont souvent associés à des incertitudes foncières et à une instabilité des droits sur les terres. L'un des principaux défis pour l'adoption de l'agroécologie est l'insécurité foncière, exacerbée par l'absence de titres fonciers clairs et les droits d'usage temporaires, qui rendent les agriculteurs réticents à investir dans des pratiques nécessitant une gestion à long terme des terres. Pour encourager l'adoption de pratiques agroécologiques, il serait essentiel de sécuriser l'accès à la terre.

notamment pour les femmes, en facilitant les processus de titularisation foncière et en introduisant des mécanismes de partage des ressources plus équitables.

3.1.1.1 Héritage

¹⁹ Le mode d'accès à la terre le plus répandu dans la commune d'Aplahoué est l'héritage, qui représente environ 74,2 % des exploitations agricoles dans les populations autochtones. Ce mode de succession est patrilinéaire, ce qui signifie que la terre est transmise de père en fils, perpétuant ainsi un système familial de gestion foncière. Les hommes héritent principalement de la terre et demeurent responsables de sa gestion. En revanche, les femmes n'héritent généralement pas directement des terres, mais peuvent recevoir des droits d'usage au sein du foyer familial ou par l'intermédiaire de leur mari. Cette inégalité foncière liée au genre limite la capacité des femmes à investir dans des pratiques agricoles durables, car elles ne peuvent souvent pas contrôler la gestion à long terme des terres. Toutefois, certaines exceptions existent où les femmes héritent ou reçoivent des droits d'usage selon les arrangements familiaux, bien que cela soit peu fréquent.

3.1.1.2 Achat

Le mode d'achat permet d'acquérir des droits d'usage durables et d'aliénation des terres, mais il est moins fréquent dans la commune. Pour acquérir une parcelle de terre, deux options existent :

- L'achat à un prix fixé officiellement par les autorités administratives.
- L'achat par entente directe entre le demandeur et le propriétaire terrien, souvent sans délimitation officielle (parcelle non bornée), ce qui peut poser des problèmes lors du lotissement ou de l'exploitation des terres.

L'achat est principalement pratiqué par les colons agricoles, qui cherchent à étendre leurs terres agricoles. Ce mode d'acquisition est plus courant parmi les populations allochtones ou celles ayant les moyens financiers d'acheter des terres. Bien que l'achat confère des droits de propriété plus solides, il reste un mode d'accès relativement restreint aux agriculteurs ayant les ressources financières nécessaires pour investir dans l'achat de terres.

3.1.1.3 Don

Le don de terres est un mode d'accès plus rare, représentant environ 13,2 % des exploitations agricoles. Ce mode est souvent pratiqué au sein des familles, où les terres sont transférées de parent à enfant ou entre conjoints. Les femmes sont généralement les principales bénéficiaires de ce mode d'accès, recevant des terres de la part de leurs maris ou parfois du chef de famille. Bien que moins fréquent, le don reste un moyen de répartition des terres dans les familles, surtout dans les zones où les terres agricoles sont de plus en plus rares.

3.1.1.4 Prêt

Le prêt est un mode d'accès principalement observé parmi les colons agricoles, en particulier ceux originaires des régions voisines comme le Zou-Collines. Ce mode d'accès permet aux agriculteurs d'obtenir des terres à titre temporaire, souvent dans un cadre coutumier. Les colons utilisent généralement ces terres pour pratiquer l'agriculture commerciale. Le prêt peut offrir une flexibilité,

mais il est souvent accompagné d'incertitudes quant à la durabilité de l'accès à la terre, car les terres sont généralement retournées au propriétaire après un certain nombre d'années.

3.2 Caractérisation des ressources des exploitations

3.2.1 Mode d'accès à la terre

Les agriculteurs, qu'ils soient colons agricoles ou locaux, accèdent à la terre de différentes manières. Le mode de métayage est particulièrement fréquent, où les exploitants agricoles n'ont que des droits d'usage temporaires, mais pas de propriété sur les terres cultivées. Le gage, où un agriculteur transfère temporairement ses droits fonciers à un créancier, est également observé dans certaines zones. Le prêt et l'achat sont des modes d'accès moins courants mais significatifs, particulièrement pour les colons agricoles qui cherchent à étendre leurs superficies agricoles.

La gestion foncière dans la commune repose principalement sur les collectivités locales, qui régulent l'accès aux terres dans les villages. Les chefs de collectivité familiale ou les élus locaux sont les principaux interlocuteurs pour l'obtention de terres agricoles, ce qui crée une structure foncière locale où l'accès à la terre est largement contrôlé par des autorités traditionnelles ou administratives.

3.2.1.1 Pression foncière et concurrence

L'accroissement démographique, combiné à l'urbanisation croissante et à l'extension des infrastructures, a conduit à une pression foncière importante. L'espace disponible pour l'agriculture, notamment les terres cultivables et les zones de pâturage, est en constante diminution. Cette situation est exacerbée par la concurrence foncière entre les autochtones et les colons agricoles. Les autochtones craignent de perdre le contrôle de leurs terres ancestrales au profit des allochtones, qui cherchent à étendre leurs terres agricoles, souvent en raison de l'expansion des activités agricoles.

Les longues jachères ont progressivement disparu, laissant place à des systèmes agricoles intensifs où les terres sont cultivées année après année sans un repos suffisant, ce qui conduit à la dégradation des sols. L'agriculture sur brûlis est devenue courante, ce qui contribue à la perte de fertilité des sols. Moins de 1 % des agriculteurs continuent à pratiquer des jachères de trois ans, et cette perte de fertilité aggrave les défis pour l'adoption de pratiques agroécologiques durables.

3.2.2 Disponibilité des terres agricoles

Les pratiques agroécologiques telles que les jachères, l'agroforesterie, l'association des cultures et le compostage nécessitent une certaine disponibilité en terres pour être mises en œuvre de manière durable. Lorsque la terre est disponible, les exploitants peuvent mettre en place des rotations culturales efficaces, permettant de reposer les sols et d'amortir les chocs climatiques tels que les sécheresses et les inondations. L'installation d'infrastructures écologiques comme les bassins de rétention d'eau et les brises-vent est également facilitée par la disponibilité foncière. Cependant, à mesure que les terres cultivables deviennent moins accessibles, il devient plus difficile pour les agriculteurs d'adopter ces techniques de résilience.

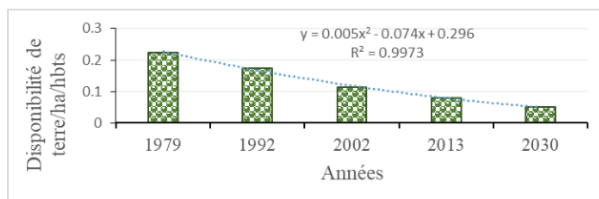


Figure 2: Indice agro-démographique des terres (IAT)

Source : RGPH 1, 2, 3, 4 et projection 2030

La figure présente l'évolution de l'indice agro-démographique des terres (IAT) entre 1979 et 2030, avec des données observées jusqu'en 2013 et une projection pour 2030. Cette figure montre une baisse constante de la disponibilité des terres agricoles par habitant. En 1979, chaque habitant disposait de 0,22 hectare de terre agricole, tandis qu'en 2013, ce chiffre était tombé à 0,08 hectare. Selon les projections, d'ici 2030, chaque habitant disposera de 0,05 hectare, soit moins d'un quart de la superficie disponible en 1979.

L'analyse de ce graphique indique que la croissance démographique rapide engendre une pression croissante sur les terres agricoles. Les populations en forte expansion se retrouvent sur un territoire agricole fixe, ce qui mène à une fragmentation des terres agricoles et à une urbanisation accélérée. Cette situation crée des conflits fonciers et une diminution de la fertilité des sols, avec des conséquences directes sur la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes agricoles dans la commune.

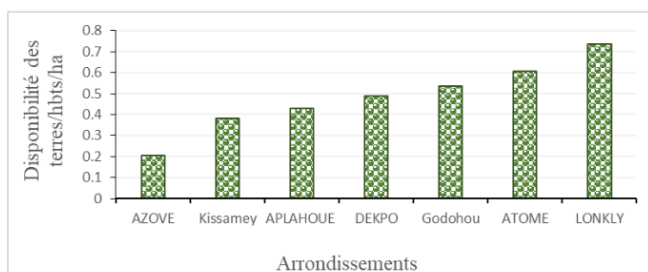


Figure 3: Projection en 2030 de l'IAT par arrondissement

Source : RGPH 1, 2, 3, 4 et projection 2030

La figure 4 montre la répartition des superficies agricoles dans chaque arrondissement de la commune d'Aplahoué à l'horizon 2030. Il révèle une disparité dans la disponibilité des terres agricoles entre les arrondissements. Certains arrondissements, tels que Lonkly, Atome, et Godohou, disposent de surfaces agricoles plus importantes, tandis que d'autres, comme Azovè, Kissamè,

Aplahoué, et Dekpo, sont caractérisés par une disponibilité foncière plus limitée. Cette répartition inégale peut influencer l'adoption de pratiques agroécologiques, car les arrondissements avec moins de terres cultivables devront recourir à des techniques intensives comme l'agroforesterie ou les rotations rapides des cultures pour maintenir leur résilience climatique.

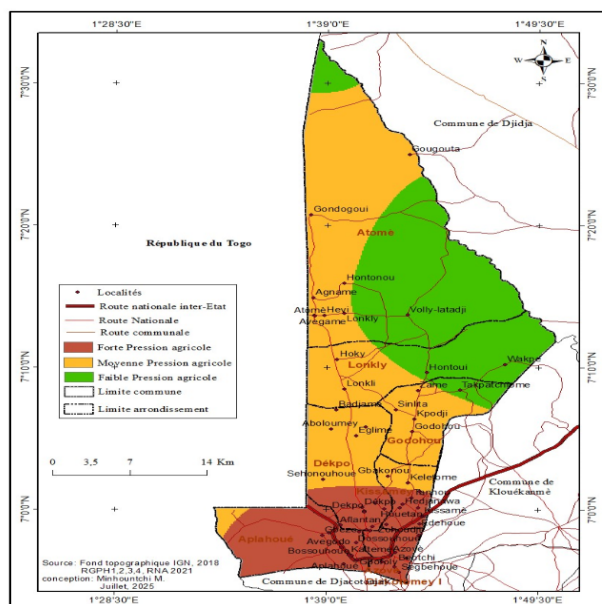


Figure 4 : Pression agricole par zone de la commune

La figure 3 présente la spatialisation de l'indice agro-démographique des terres dans la commune d'Aplahoué. Cette carte permet d'apprécier les niveaux de pression sur les terres agricoles à l'échelle de la commune. Elle montre que les routes et les infrastructures influencent la disponibilité des terres agricoles en modifiant les dynamiques spatiales et en augmentant l'urbanisation.

3.3 Caractéristiques sociodémographiques des exploitations agricoles

3.3.1 Statistiques démographiques des exploitations agricoles

La commune d'Aplahoué présente une dominance agricole et la compréhension de ses réalités rurales nécessite une analyse détaillée de la structure démographique des exploitations agricoles. Cette analyse est essentielle pour évaluer les dynamiques agricoles et leur influence sur l'adoption des pratiques agroécologiques dans la région. Les statistiques démographiques des exploitations

agricoles ⁵⁴ dans la commune d'Aplahoué, présentées dans le tableau 1, montrent la composition socio-culturelle de la population agricole.

Tableau II : Récapitulatif des statistiques démographiques des exploitations agricoles

Groupe socio-culturel	Provenance	Proportion (%)
Adja	Natif	86
Colons agricoles	Fon, Mahi, Zou-collines	14

Source : Résultats des enquêtes de terrain, Juin 2025

³ L'analyse des données montre que la majorité de la population agricole dans la commune d'Aplahoué est constituée de natifs (Adja) représentant 86 % des exploitants. En revanche, 14 % des exploitants sont des colons agricoles, principalement originaires des départements du Zou-Collines, et appartenant aux groupes ethniques Fon et Mahi.

Les colons agricoles ont introduit de nouvelles pratiques agricoles et de nouvelles variétés de cultures, comme les variétés d'igname qui étaient auparavant inconnues dans la région. Ce groupe a également introduit des cultures de soja et de mil, qui ont été progressivement adoptées par la population locale. Cette dynamique montre l'impact de l'immigration agricole sur ³¹ l'évolution des pratiques agricoles et la diversification des cultures dans la région.

¹¹ 3.3.2 Tranche d'âge des chefs d'exploitation

L'analyse de ³⁰ la structure d'âge des chefs d'exploitation agricole révèle une majorité de jeunes exploitants. 62 % des chefs d'exploitation ont moins de 50 ans, ce qui témoigne d'une population paysanne jeune, ¹¹ dotée de l'énergie nécessaire pour gérer les différentes tâches agricoles. En revanche, 38 % des chefs d'exploitation sont âgés de 50 ans et plus, représentant une génération plus ancienne mais toujours active dans la gestion des exploitations agricoles.

Cette répartition par âge, représentée dans le graphique 1, met en évidence une jeunesse dynamique au sein de la communauté agricole, susceptible d'être plus réceptive aux pratiques agroécologiques. Cependant, l'âge des exploitants peut aussi influencer leur ouverture à l'adoption de nouvelles pratiques agricoles, les jeunes étant souvent plus ouverts à l'innovation et aux changements.

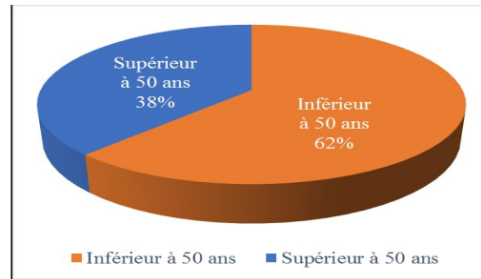


Figure 5 ; Tranche d'âge des chefs d'exploitation du secteur d'étude

Source : INSAE, RGPH4, 2013

L'analyse démographique révèle une dominance des natifs, avec une forte présence de colons agricoles ayant introduit de nouvelles cultures, ce qui a eu un impact direct sur la diversification agricole de la région. L'âge des chefs d'exploitation, en particulier la jeunesse de la population paysanne, offre une opportunité favorable à l'adoption de l'agroécologie, car cette population est généralement plus ouverte aux innovations agricoles et aux pratiques durables.

Le facteur d'âge est également un déterminant important dans l'acceptation des pratiques agroécologiques. Les jeunes exploitants sont plus susceptibles de s'engager dans des pratiques agricoles innovantes et à long terme, tandis que les exploitants plus âgés pourraient être moins enclins à adopter des changements qui impliquent une réorganisation des pratiques agricoles traditionnelles.

3.3.3 Niveau d'instruction des membres de l'exploitation familiale

Le niveau d'instruction des membres des exploitations agricoles de la commune d'Aplahoué reste relativement faible, ce qui a un impact direct sur l'adoption de pratiques agricoles modernes, y compris l'agroécologie. Parmi les chefs d'exploitation agricole interrogés, 31,10 % n'ont aucun niveau d'instruction formelle, ce qui représente une part significative de la population étudiée. En revanche, 44,7 % de l'échantillon ont un niveau d'instruction primaire, et 17 % ont suivi un enseignement secondaire. Seule une minorité (6,2 %) a poursuivi des études supérieures, ce qui reflète une forte disparité éducative au sein des exploitations agricoles locales.

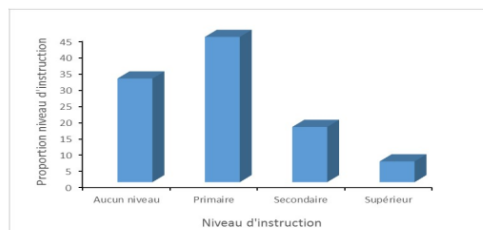


Figure 6: Disparité des niveaux d'instruction des chefs d'exploitation d'agriculture familiale

Source : Résultat du traitement des données, 2024

Le graphique 2 présente la répartition des niveaux d'instruction des chefs d'exploitation d'agriculture familiale. Il montre clairement que la majorité des exploitants (75,7 %) n'ont que des études primaires ou moins, ce qui limite leur capacité à adopter des innovations agricoles modernes et à comprendre les informations techniques liées à l'agroécologie, telles que celles concernant les produits phytosanitaires, qui sont souvent rédigées en français ou en anglais.

3.3.4 Implications pour l'adoption des pratiques agroécologiques

Les résultats indiquent que le faible niveau d'instruction constitue un obstacle important à l'adoption des pratiques agroécologiques. Les agriculteurs peu instruits peuvent rencontrer des difficultés pour interpréter les notices d'utilisation des produits agricoles ou pour comprendre les principes sous-jacents des pratiques agroécologiques, qui nécessitent souvent une gestion technique complexe, telle que l'agroforesterie ou le compostage. De plus, le manque de formation formelle limite l'accès des agriculteurs à des informations techniques pertinentes et à des formations en agroécologie, éléments cruciaux pour la transition vers des systèmes agricoles durables.

L'alphabétisation, en particulier pour les paysans non instruits (31,9 %), pourrait jouer un rôle clé pour améliorer leur capacité à vulgariser et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques agricoles. Des programmes de formation en agroécologie adaptés, combinés à des initiatives de sensibilisation et à des supports pédagogiques simples, pourraient être essentiels pour surmonter cet obstacle et améliorer la productivité agricole de manière durable.

Les données montrent une disparité importante dans le niveau d'instruction parmi les chefs d'exploitation, ce qui suggère un besoin urgent de programmes éducatifs ciblés. L'éducation constitue non seulement un facteur clé pour l'adoption des pratiques agroécologiques, mais aussi pour l'amélioration des rendements agricoles, la réduction des risques environnementaux et la création de systèmes agricoles durables. Par conséquent, des initiatives d'alphabétisation et de formation continue doivent être intégrées dans les stratégies de développement rural pour permettre aux agriculteurs d'Aplahoué de mieux comprendre et appliquer des pratiques agroécologiques efficaces.

3.4 Rôle des modes de gestion foncière

3.4.1 Modes conférant l'usufruit

Les modes conférant l'usufruit jouent un rôle central dans la gestion foncière dans la commune d'Aplahoué. Ces modes permettent à des exploitants d'utiliser des terres sans en être propriétaires, ce qui peut avoir des implications significatives sur la durabilité des pratiques agricoles, y compris les pratiques agroécologiques. Dans cette section, nous détaillons les principaux modes d'accès à la terre conférant l'usufruit : le métayage, le gage, et l'emprunt, ainsi que les deux principales catégories de propriété foncière : collective et individuelle.

3.4.1.1 Le métayage

Le métayage est un système où le propriétaire foncier prête sa terre à un exploitant, à condition que ce dernier lui verse une rente en nature, généralement une fraction de la récolte, qui est souvent d'environ un tiers. Ce système permet à l'exploitant de travailler la terre et d'en retirer des bénéfices, mais une part de ces bénéfices doit être remise au propriétaire sous forme de produit agricole.

Bien que ce système soit en déclin dans certaines régions, des cas subsistent dans la commune d'Aplahoué, notamment à Aplahoué-centre, Dékpo, et Kissamey. Le métayage peut être un mode d'accès intéressant pour les exploitants sans capital initial pour acquérir des terres. Cependant, ce système crée parfois des conflits concernant la répartition des récoltes, en particulier en cas de mauvaise récolte ou de gestion difficile des terres. En termes de pratiques agroécologiques, le métayage peut limiter l'investissement à long terme dans des pratiques durables (comme l'agroforesterie), car l'exploitant ne possède pas la terre et est souvent contraint par les conditions imposées par le propriétaire.

3.4.1.2 Le gage

Le gage est un mode d'accès à la terre où un exploitant, dans un besoin financier urgent, transfère son droit d'usufruit sur la terre à un créancier. Ce dernier bénéficie ainsi des droits d'usage de la terre, y compris le droit de cultiver et de cueillir les fruits des arbres. En cas de non-remboursement de la dette, le créancier peut revendiquer la parcelle.

Ce système génère souvent des conflits fonciers, surtout en cas de décès du propriétaire qui n'a pas remboursé sa dette. Les héritiers peuvent revendiquer la terre, et des litiges peuvent surgir entre les créanciers et les descendants. Ce mode d'accès à la terre est relativement rare dans la commune d'Aplahoué aujourd'hui, mais il reste une source potentielle de déséquilibres fonciers. Comme pour le métayage, l'adoption de pratiques agroécologiques peut être freinée par le caractère temporaire et conflictuel du droit d'usage sur la terre.

3.4.1.3 L'emprunt

L'emprunt est un mode d'accès qui permet à un exploitant de jouir des fruits et des revenus issus de l'exploitation d'une terre mise à sa disposition par un prêteur, sans contrepartie immédiate autre que

l'utilisation gratuite de la terre. Ce mode est considéré comme gratuit par essence, mais il peut aussi générer des conflits si l'emprunt est mal géré ou mal compris.

Bien que ce mode soit moins formel que le métayage ou le gage, il permet aux exploitants d'accéder à des terres sans nécessairement payer une rente en nature ou en argent. Toutefois, l'absence de droits permanents sur la terre empêche les exploitants d'investir à long terme dans des pratiques agricoles durables, telles que la plantation d'arbres ou la conservation des sols.

3.4.2.4 Types de propriété

La gestion foncière dans la commune d'Aplahoué se divise en deux catégories principales de propriété foncière : collective et individuelle.

La propriété collective villageoise

La propriété collective villageoise inclut les terres destinées à ²⁷des activités collectives telles que la chasse, la pêche, et d'autres ¹⁶espaces non cultivés. Ces terres sont généralement sous le contrôle des chefs de ¹⁶collectivités, mais les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette sont partagés entre les membres de la communauté ou de la famille. Dans ce cadre, les droits d'usage sont collectifs, mais la gestion peut être influencée par les décisions communautaires.

La propriété collective familiale

La propriété collective familiale englobe les ³⁵terres mises à la disposition de la famille, et dont les membres les exploitent de manière collective pour ³⁴les besoins de la famille. Les produits issus de la terre, tels que la chasse, la pêche, et les cultures, sont partagés entre les membres de la famille. Ce système est courant dans les villages où la gestion foncière est souvent décidée à l'échelle du groupe familial.

La propriété individuelle

La propriété individuelle des terres agricoles est moins courante, car les terres agricoles sont principalement gérées de manière collective ou par usufruit. Toutefois, les parcelles individuelles sont attribuées à certains exploitants qui les utilisent pour cultiver des vivriers et produire des denrées agricoles. Ces exploitants ont des droits d'usage et de jouissance de ces terres, mais ces terres restent souvent sous une forme de gestion informelle, ce qui limite la sécurité foncière et la durabilité de l'exploitation agricole.

⁴Les données collectées au cours de cette étude montrent que plusieurs facteurs ¹conditionnent l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué. Ces facteurs sont principalement liés aux conditions foncières et à la situation sociodémographique des exploitants.

4. Discussion

⁴⁵Les résultats obtenus dans cette étude mettent en lumière plusieurs facteurs déterminants qui influencent l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué. Parmi ces facteurs, la sécurité foncière émerge comme un obstacle majeur à ¹l'adoption de pratiques agricoles durables. En effet, l'insécurité foncière, particulièrement chez les agriculteurs dont les terres sont détenues par prêt coutumier, location ou héritage, empêche les exploitants de s'engager pleinement

dans des projets à long terme, tels que la plantation d'arbres ou la conservation des sols. Comme le souligne Bélières et al. (2015), la durabilité des pratiques agroécologiques est directement conditionnée par la stabilité de l'accès à la terre, et l'instabilité foncière freine les investissements à long terme dans ces pratiques. Ainsi, les incertitudes liées aux droits fonciers découragent les agriculteurs de prendre des mesures qui nécessitent une gestion durable et continue des terres.

La perception de l'agroécologie : un frein à l'adoption

Une autre difficulté observée réside dans les diverses conceptions de l'agroécologie parmi les agriculteurs. En effet, l'agroécologie est souvent perçue à la fois comme un ensemble de techniques agricoles et comme une vision globale de la production agricole. Cette dualité peut nuire à l'adoption de ces pratiques, car les agriculteurs ne parviennent pas toujours à comprendre les bénéfices à long terme de l'agroécologie. Wezel et al. (2009) affirment que l'adhésion des agriculteurs aux pratiques agroécologiques dépend largement de leur niveau de compréhension du concept et de leur niveau d'implication. Les agriculteurs qui perçoivent l'agroécologie uniquement comme un ensemble de techniques isolées peuvent ne pas saisir son potentiel dans le cadre d'une approche systémique qui inclut la gestion des sols, la biodiversité, et l'optimisation des cycles agricoles. Cette confusion conceptuelle rend l'adoption de ces pratiques plus complexe et moins attractive.

Taille de l'exploitation et ressources disponibles

Les résultats de cette étude montrent également que l'adoption des pratiques agroécologiques est étroitement liée à la taille de l'exploitation, à la main-d'œuvre disponible, au capital technique et à l'accès à l'information. Les petites exploitations agricoles, qui sont prédominantes à Aplahoué, souffrent de contraintes techniques et économiques qui limitent leur capacité à mettre en œuvre des pratiques agroécologiques nécessitant des investissements en travail et en ressources. Les pratiques comme le paillage, le compostage et l'agroforesterie requièrent une main-d'œuvre intensive et une certaine expertise technique. Cependant, dans le contexte de ressources limitées, les agriculteurs de petites exploitations n'ont pas toujours les moyens de consacrer suffisamment de travail ou d'investissement pour adopter ces pratiques.

Cette observation rejoint les analyses de Altieri et Nicholls (2012), qui soulignent que les stratégies agroécologiques doivent être adaptées aux capacités locales des agriculteurs, particulièrement dans les petites exploitations. Les stratégies doivent être flexibles et accessibles en fonction des ressources disponibles, afin de garantir leur mise en œuvre effective.

Modes d'accès à la terre et implications pour l'adoption de l'agroécologie

Les modes d'accès à la terre, tels que l'héritage, le prêt coutumier, la location et le don, influencent également la volonté des agriculteurs d'adopter des pratiques agroécologiques. L'héritage foncier, bien que relativement stable, peut également représenter un frein si la gestion de la terre est

dominée par des systèmes patriarcaux et que l'accès aux ressources foncières est restreint pour les femmes. De plus, les terres acquises par prêt coutumier ou location informelle présentent une incertitude foncière qui limite l'engagement des agriculteurs dans des pratiques à long terme, telles que l'agroforesterie ou la conservation des sols. Ces pratiques nécessitent en effet une vision à long terme et des investissements qui ne sont pas viables si les droits fonciers sont temporaires ou incertains.

Selon Colin et Ayouz (2006), les agriculteurs qui ne sont pas propriétaires de leurs terres sont moins susceptibles de s'engager dans des pratiques agroécologiques, car ils ont peu de certitude sur la pérennité de leur droit à exploiter les terres. Par conséquent, les modes d'accès à la terre doivent être sécurisés et les droits fonciers clarifiés pour encourager l'adoption de pratiques agroécologiques. Les initiatives de sécurisation foncière et de titularisation des terres, particulièrement pour les femmes et les jeunes agriculteurs, seraient des leviers efficaces pour améliorer l'engagement à long terme des agriculteurs dans des systèmes agricoles durables.

En résumé, plusieurs facteurs interconnectés influencent l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué. Les incertitudes foncières, l'incompréhension des concepts agroécologiques, et les contraintes économiques constituent les principaux obstacles. Pour surmonter ces défis, il est essentiel d'adopter une approche holistique qui combine sécurisation foncière, formation des agriculteurs, et amélioration des ressources économiques et techniques disponibles. Cela permettra de créer un environnement propice à l'adoption de pratiques agroécologiques et à la durabilité des systèmes agricoles dans la commune d'Aplahoué.

Conclusion

Cette recherche sur l'adoption de l'agroécologie par les agriculteurs d'Aplahoué révèle un processus complexe, influencé par des facteurs socio-économiques, institutionnels et environnementaux. L'adoption des pratiques agroécologiques est freinée par des obstacles liés aux croyances, au niveau d'éducation et aux modes de gestion foncière, ainsi qu'à une faible sensibilisation aux avantages de ces pratiques.

Des infrastructures de soutien, telles que des programmes de formation, un accès à la terre, des inputs organiques, et des mécanismes de financement, sont nécessaires pour faciliter cette transition. Cependant, le manque de ces soutiens contraint souvent les agriculteurs à privilégier des pratiques moins durables.

Les obstacles structurels, comme le manque de ressources financières, les capacités techniques limitées, et l'accès restreint aux terres, freinent également l'adoption des pratiques agroécologiques. Une stratégie intégrée, comprenant des réformes foncières, un meilleur accès aux crédits et une sensibilisation accrue, est essentielle pour surmonter ces défis et encourager l'adoption à grande échelle des pratiques agroécologiques.

Référence bibliographique

Altieri, M. A., & Nicholls, C. I. (2012). Agroecology, scaling up for food sovereignty and resiliency. *Sustainable Agricultural Reviews*, 11, 1-29.

- Barro, N. B., Ouedraogo, F., & Kabore, M. (2023). Facteurs limitants de l'adoption des pratiques agroécologiques par les producteurs maraîchers des sites de Leguema, Kuinima et Kua (Burkina Faso). *La Revue Africaine des Sciences Sociales* « Pensées genre. Penser autrement », Vol. III, N° 2, 18p.
- Bélières, J.-F., Bomal, P., Bosc, P. M., Losch, B., Marzin, J., & Sourisseau, J. M. (2015). Les agricultures familiales du monde : Définitions, contributions et politiques publiques. *AFD*, 15p.
- Benmihoub, A., Samia, A., & Benabid, N. (2021). Enjeux, pratiques et contraintes pour une mise en valeur agroécologique des terres au Sahara. Cas d'un périmètre péri-oasien dans la Vallée du M'Zab (Algérie). *New Medit*, 2; DOI: 10.30682/nm2102f.
- Claveirole, C. (2016). La transition agroécologique : défis et enjeux. Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental. Paris : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- Collin, J.-P., & Ayouz, M. (2006). The development of land markets and agricultural productivity in Sub-Saharan Africa: A review of literature. *World Bank Policy Research Working Paper*, 40p.
- Côte, M. (2002). Des oasis aux zones de mise en valeur : l'étonnant renouveau de l'agriculture saharienne. In: *Le Sahara, cette « autre Méditerranée »* (Fernand Braudel), Méditerranée, 99(3-4), 5-14.
- Dubost, D. (1986). Nouvelles perspectives agricoles du Sahara algérien. In *Désert et montagne au Maghreb*, Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 41, 339-356. DOI: <https://doi.org/10.3406/remmm.1986.2466>.
- Dugue, P. (2013). Quelles contraintes à l'intensification agroécologique. *Grain de Sel*, 63-66, 30-31.
- FAO. (2008). *Analyse de la filière Maraîchage au Burkina Faso*. Rapport Enquête maraîchère, 117 p.
- Toutain, G., Dollé, V., & Ferry, M. (1988). Situation des systèmes oasiens en régions chaudes. *Revue options méditerranéennes*, CIHEAM, Série A, 11, 7-12.
- Troin, J.-F. (1985). *Le Maghreb, hommes et espaces*. Paris : Armand Colin, 360 p.
- Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a science, a movement and a practice. *Sustainable Agriculture*, 2(1), 27-43.

FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PAR LES AGRICULTEURS DANS UN CONTEXTE DE RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUE, SUD-OUEST DU BÉNIN

ORIGINALITY REPORT

16%	16%	3%	0%
SIMILARITY INDEX	INTERNET SOURCES	PUBLICATIONS	STUDENT PAPERS

PRIMARY SOURCES

1	tel.archives-ouvertes.fr Internet Source	2%
2	www.longbowu-u-kara.com Internet Source	1%
3	www.rass-pgpa.org Internet Source	1%
4	agritrop.cirad.fr Internet Source	1%
5	extwprlegs1.fao.org Internet Source	1%
6	www.riges-uao.net Internet Source	1%
7	www.researchgate.net Internet Source	1%
8	www.ong-adg.be Internet Source	1%
9	www.wildaf-ao.org Internet Source	<1%
10	research4agrinnovation.org Internet Source	<1%
11	aei.pitt.edu Internet Source	<1%
12	www.tg.refer.org Internet Source	<1%

13	www.cours-gratuit.com Internet Source	<1 %
14	doi.org Internet Source	<1 %
15	sna.fa-up.bj Internet Source	<1 %
16	nanopdf.com Internet Source	<1 %
17	www.10man.de Internet Source	<1 %
18	www.grafiati.com Internet Source	<1 %
19	www.rrnrdc.org Internet Source	<1 %
20	hal.univ-lorraine.fr Internet Source	<1 %
21	www.maghreb-canada.ca Internet Source	<1 %
22	Adamou Guisso Taffa, Nassim Moula, Salissou Issa, Chaibou Mahamadou, Johann Detilleux. "Phenotypic Characterization of Local Chickens in West Africa: Systematic Review", Poultry, 2022 Publication	<1 %
23	albertville.ufcquechoisir.fr Internet Source	<1 %
24	journalcra.com Internet Source	<1 %
25	journals.openedition.org Internet Source	<1 %
26	papyrus.bib.umontreal.ca Internet Source	<1 %

27	Internet Source	<1 %
28	www.fao.org Internet Source	<1 %
29	"Report of the Twelfth Session of the Sub-Committee on Aquaculture, Hermosillo, Mexico, 16–19 May 2023/Rapport de la douzième session du sous-Comité de l'Aquaculture, Hermosillo, Mexique, 16-19 mai 2023/Informe de la 12.ª reunión del subcomité de Acuicultura, Hermosillo, México, 16-19 de mayo de 2023", Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), 2023 Publication	<1 %
30	agreste.agriculture.gouv.fr Internet Source	<1 %
31	documents.mx Internet Source	<1 %
32	documents.worldbank.org Internet Source	<1 %
33	doczz.net Internet Source	<1 %
34	fle20140501.wordpress.com Internet Source	<1 %
35	horizon.documentation.ird.fr Internet Source	<1 %
36	journalofbusiness.org Internet Source	<1 %
37	www.archipel.uqam.ca Internet Source	<1 %
38	www.coursehero.com Internet Source	<1 %

39	Internet Source	<1 %
40	www.fede.qc.ca Internet Source	<1 %
41	www.ifad.org Internet Source	<1 %
42	www.initiatives-citoyennes.fr Internet Source	<1 %
43	www.jle.com Internet Source	<1 %
44	www.limag.refer.org Internet Source	<1 %
45	aeema.vet-alfort.fr Internet Source	<1 %
46	assasrecherche.u-paris2.fr Internet Source	<1 %
47	carbon.cfs.nrcan.gc.ca Internet Source	<1 %
48	files.glbmedcon.com Internet Source	<1 %
49	fr.wikipedia.org Internet Source	<1 %
50	ia600206.us.archive.org Internet Source	<1 %
51	iyfglobal.org Internet Source	<1 %
52	my.unil.ch Internet Source	<1 %
53	orgprints.org Internet Source	<1 %
54	pdffox.com Internet Source	<1 %

55	poldev.revues.org Internet Source	<1 %
56	www.contrepoints.org Internet Source	<1 %
57	www.eannet-france.org Internet Source	<1 %
58	www.health.belgium.be Internet Source	<1 %
59	www.lasmala.org Internet Source	<1 %
60	www.peronne.org Internet Source	<1 %
61	www.quae.com Internet Source	<1 %
62	www.science.gov Internet Source	<1 %
63	www.univ-bejaia.dz Internet Source	<1 %
64	"Yearbook of the European Convention on Human Rights / Annuaire de la Convention Europeenne des Droits de L'Homme", Springer Science and Business Media LLC, 1973 Publication	<1 %
65	hdl.handle.net Internet Source	<1 %

Exclude quotes On
Exclude bibliography On

Exclude matches Off